

**SANTE****Centre municipal de santé**

Acquisition d'un échographe

Demande de subvention au Conseil Régional

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'acquisition d'un nouvel échographe au Centre municipal de santé est apparue nécessaire pour renouveler le matériel existant, du fait de sa vétusté. En effet, l'échographe ayant plus de 7 ans, ce qui correspond à sa durée de vie maximum, il convient de le remplacer.

La région Ile-de-France peut subventionner les dépenses d'investissement pour l'acquisition d'échographes à hauteur de 50 000 € par appareil.

Au vu de ces éléments, je vous propose de solliciter auprès de la Région une subvention pour l'acquisition de ce nouvel échographe.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

**SANTE**

**Centre municipal de santé**

Acquisition d'un échographe

Demande de subvention au Conseil Régional

**LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'acquisition d'un nouvel échographe au Centre municipal de santé est apparue nécessaire pour renouveler le matériel existant, du fait de sa vétusté,

considérant que la Région peut subventionner les dépenses d'investissement pour l'acquisition de ce type de matériels,

vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France N°CR 45.08 du 26 juin 2008 sur la lutte contre les inégalités sociales et de santé,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France une subvention à hauteur de 50 000 € pour l'acquisition d'un nouvel échographe au Centre municipal de santé.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009